

Nous avons le grand plaisir de vous présenter la plateforme électorale de Québec solidaire pour les élections à venir. Vous y trouverez le contenu de la plateforme 2012 mis à jour, enrichi de tous les ajouts adoptés en mai 2013 par le Congrès ou depuis par le Comité de coordination national. Cependant, les textes adoptés ont subi un double travail de réécriture pour produire :

- une version brève en langage accessible
- une version détaillée, plus proche des textes votés

Brèves ou détaillées, ce sont toujours les idées adoptées par les instances du parti, mais en des mots différents. Pendant la campagne électorale, le public aura accès aux deux versions, selon ses besoins. Dans le présent document, elles sont présentées côte à côte. À la fin, un **index** facilite la recherche.

Plateforme brève, plateforme détaillée : quelle différence?

La version brève

- plus facile à lire
- pour lecteurs pressés
- contient toutes les idées essentielles
- reformulées en langage accessible
- pour vous aider à écrire des messages clairs

La version détaillée,

- pour en savoir plus
- plus près des textes votés par le Congrès
- plus complète
- contient plus d'information
- pour vous aider à répondre aux questions pointues

Dans certains cas, la version brève dit la même chose que la version détaillée, en termes plus simples.

À la fin de janvier, ce document sera remplacé dans l'Intranet par la **plateforme tout-en-un**, qui comprendra de plus, après l'énoncé de chaque engagement :

- un lien vers [l'argumentaire](#), la [fiche de communication](#) et tout autre [document pertinent](#), à mesure qu'ils deviendront disponibles;
- une adresse électronique où vous pourrez demander plus d'information sur chaque engagement.

La plateforme tout-en-un sera mise à jour avant et pendant la campagne électorale. Pour avoir accès à toutes les mises à jour, nous vous recommandons de vérifier fréquemment dans l'Intranet des Élections 2014, sous l'onglet « plateforme ». La date dans l'en-tête vous dira s'il s'agit d'une nouvelle version.

Liste des engagements (voir aussi l'index à la fin du document)

1. Une société juste pour mieux vivre ensemble*	2. Décider pour nous-mêmes*	3. Une économie au service du bien commun*
<p align="center">Pour égaliser les chances</p> <p><i>1.1 Fiscalité</i></p> <p align="center">Mesures pour une société plus égalitaire</p> <p><i>1.2 Services à la petite enfance</i> <i>1.16 Normes du travail – Non à la précarité</i> <i>1.3 Soutien au revenu des familles</i> <i>1.17 Régime de retraite public et universel</i> <i>1.4 Éducation accessible et gratuite</i> <i>1.18 Revenu minimum garanti</i> <i>1.5 Réussite éducative</i> <i>1.19 Logement</i> <i>1.6 Soutien accru à l'école publique</i> <i>1.20 Politique en itinérance</i> <i>1.7 Missions des cégeps et universités</i> <i>1.21 Soutien aux femmes autochtones</i> <i>1.8 Qualité de la formation à l'université</i> <i>1.22 Intégration des personnes immigrantes</i> <i>1.9 Soins de santé et services sociaux</i> <i>1.23 Droits des travailleurs étrangers temporaires</i> <i>1.10 Médicaments</i> <i>1.24 Soutien au secteur communautaire</i> <i>1.11 Transport collectif gratuit en 10 ans</i> <i>1.25 Création et production culturelles</i> <i>1.12 Salaire minimum</i> <i>1.26 Culture numérique</i> <i>1.13 Égalité en emploi</i> <i>1.14 Droits syndicaux</i> <i>1.15 Normes du travail - Congés</i></p>	<p align="center">Souveraineté</p> <p><i>2.1 Assemblée constituante</i> <i>2.2 Droits des peuples autochtones</i> <i>2.3 Québec dans le monde</i> <i>2.4 Travailler pour la paix</i> <i>2.5 Langue française</i></p> <p align="center">Démocratie</p> <p><i>2.6 Réforme électorale</i> <i>2.7 Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions</i> <i>2.8 Gestion des cégeps et des universités</i> <i>2.9 Information ouverte et accessible</i></p> <p align="center">Leviers de l'État</p> <p><i>2.10 Institutions financières d'État</i> <i>2.11 Création d'un pôle bancaire public</i> <i>2.12 Outils en matière d'énergie, de climat et de transports</i> <i>2.13 Contrats publics</i> <i>2.14 Surveillance et contrôle de l'activité policière</i></p>	<p align="center">Une économie selon nos valeurs</p> <p><i>3.1 Énergie et climat</i> <i>3.2 Transports</i> <i>3.3 Souveraineté alimentaire</i> <i>3.4 Terres agricoles, occupation du territoire et ruralité</i> <i>3.5 Relève et innovation</i> <i>3.6 Développement régional</i> <i>3.7 Ressources naturelles</i> <i>3.8 Relations économiques internationales</i> <i>3.9 Choix solidaires en économie</i></p> <p align="center">Protéger l'environnement</p> <p><i>3.10 Biodiversité</i> <i>3.11 Droit à l'eau</i> <i>3.12 Gestion du territoire</i></p>
<p align="center">* Ces titres provisoires seront remplacés par les thèmes électoraux dans leur énoncé final à venir</p>		

<i>Version brève</i>	<i>Version détaillée</i>
<i>Introduction</i>	<i>Introduction</i>
<p>Québec solidaire vise la justice sociale, l'égalité, le pluralisme et la souveraineté. Il est féministe, écologiste, démocrate, altermondialiste. Ces orientations votées par les membres sont détaillées dans la <u>Déclaration de principes</u>. Elles guident tout le travail du parti et inspirent la présente plateforme.</p>	<p>Québec solidaire vise la justice sociale, l'égalité, le pluralisme et la souveraineté. Il est féministe, écologiste, démocrate, altermondialiste. Ces orientations votées par les membres sont détaillées dans la <u>Déclaration de principes</u>. Elles guident tout le travail du parti et inspirent la présente plateforme.</p>
<p>Québec solidaire propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une société basée sur l'égalité des chances, sur la recherche du bien commun; - une société où la population a tous les moyens de décider librement pour elle-même; - une économie qui respecte l'environnement, une économie au service des gens. 	<p>Québec solidaire propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une société basée sur l'égalité des chances, sur la recherche du bien commun; - une société où la population a tous les moyens de décider librement pour elle-même; - une économie qui respecte l'environnement, une économie au service des gens.
<i>Engagements</i>	<i>Engagements</i>
<u>1. Une société juste pour mieux vivre ensemble</u>	<u>1. Une société juste pour mieux vivre ensemble</u>
<p>Dans les sociétés plus égalitaires, les gens sont plus heureux. Or, au Québec, il y a de plus en plus d'inégalités sociales. Ces inégalités nuisent à tout le monde, riches comme pauvres. Loin d'être naturelles, ces inégalités</p>	<p>Dans les sociétés plus égalitaires, les gens sont plus heureux. Or, au Québec, il y a de plus en plus d'inégalités sociales. Ces inégalités nuisent à tout le monde, riches comme pauvres. Loin d'être naturelles, ces inégalités viennent de nos choix de société.</p>

	viennent de nos choix de société. Pour bâtir une société plus juste, Québec solidaire propose des politiques et des services qui réduisent les inégalités et nous permettent de mieux vivre ensemble.		Pour bâtir une société plus juste, Québec solidaire propose des politiques et des services qui réduisent les inégalités et nous permettent de mieux vivre ensemble.
	Pour égaliser les chances		Pour égaliser les chances
1.1	Fiscalité Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :	1.1	Fiscalité Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :
	a) ajoutera des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu;		a) instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu;
	b) appliquera ces paliers à tous les types de revenus, sauf certaines exceptions;		b) appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole;
	c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État;		c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État;
	d) rendra les aides fiscales conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire;		d) réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux les priorités mises de l'avant par Québec solidaire (<i>création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales</i>);
	e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale;		e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - en rendant obligatoire la divulgation « pays par pays » de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec, - en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des « paradis fiscaux », par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées, - en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des

			détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières, - en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État;
	f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;		f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;
	g) établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal qui les rendra moins dépendantes des taxes foncières et leur permettra de générer plus de revenus autonomes.		g) établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal et leur donnera la possibilité légale de générer de nouveaux revenus autonomes afin de briser la dépendance aux taxes foncières.
	Mesures pour une société plus égalitaire		Mesures pour une société plus égalitaire
1.2	Services à la petite enfance	1.2	Services à la petite enfance
	Pour répondre aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire :		Pour offrir des services adaptés aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire développera le réseau des centres de la petite enfance (CPE), et à cet effet :
	a) évaluera les besoins de garde dans chaque région;		a) évaluera périodiquement avec le milieu les besoins de garde en installation et en milieu familial, région par région;
	b) créera toutes les places requises en Centre de la petite enfance (CPE);		b) créera toutes les places requises en CPE, que ce soit en installation ou en milieu familial;
	c) donnera aux CPE les budgets nécessaires;		c) veillera à octroyer aux réseaux des CPE les budgets nécessaires au bon fonctionnement lié à leur mission;
	d) mettra en place une commission itinérante sur la petite enfance;		d) mettra en place une commission itinérante sur la petite enfance;
	e) retirera progressivement le financement des garderies à but lucratif;		e) s'assurera de retirer progressivement le financement des garderies à but lucratif;
	f) permettra aux garderies à but lucratif de se transformer en CPE;		f) permettra aux garderies à but lucratif de se transformer en CPE ou de vendre leurs actifs à un CPE et prévoira des subventions à cette fin;
	g) révisera les règlements et les règles de		g) révisera l'ensemble des règlements et des règles de financement afin de permettre plus

	<p>financement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte des réalités diverses, - soutenir l'innovation dans les communautés, - développer divers modes de garde. 		<p>de souplesse pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte des réalités diverses et soutenir l'innovation dans les communautés, - faciliter le développement de la garde à horaire non conventionnel, la garde à temps partiel, l'accueil des enfants à défis particuliers et la garde en période estivale pour les enfants fréquentant l'école.
1.3	<p>Soutien au revenu des familles Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera :</p>	1.3	<p>Soutien au revenu des familles Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera :</p>
	a) un régime universel d'allocations familiales;		a) un régime universel d'allocations familiales;
	b) des prestations pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers;		b) des prestations ciblées pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers;
	c) une assurance parentale élargie pour inclure les personnes actuellement exclues;		c) un régime québécois d'assurance parentale élargie pour offrir une couverture aux personnes actuellement exclues;
	d) et exclura les pensions alimentaires pour enfants des revenus considérés dans le calcul de diverses formes d'aide financière.		d) l'exclusion des pensions alimentaires pour enfants de la définition des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l'aide financière aux études et de l'aide juridique.
1.4	<p>Éducation accessible et gratuite Pour assurer à toute la population une éducation accessible et gratuite, Québec solidaire :</p>	1.4	<p>Éducation accessible et gratuite Québec solidaire assurera à tous et toutes une éducation accessible et gratuite tout au cours de leur vie, et à cet effet :</p>
	a) éliminera tous les frais facturés pour la fréquentation d'une école publique, d'un collège ou d'une université en vue d'atteindre la pleine gratuité en 5 ans;		a) éliminera tous les frais facturés aux étudiant-es et aux parents pour la fréquentation de tout établissement public d'enseignement, du préscolaire jusqu'à l'université, de manière à instaurer la pleine gratuité en 5 ans;
	b) améliorera les ressources des écoles en milieux défavorisés;		b) bonifiera les ressources consacrées aux écoles situées en milieux défavorisés et le Programme de mesures alimentaires en milieux défavorisés;
	c) développera des activités parascolaires gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques;		c) favorisera le développement d'activités parascolaires gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques;
	d) améliorera le système d'aide financière aux		d) bonifiera le système d'aide financière aux études en attendant que le revenu minimum

	études.		garanti s'applique aux étudiant-es :
			<ul style="list-style-type: none"> - en éliminant l'endettement étudiant par la conversion graduelle des prêts en bourses, - en reconnaissant l'autonomie financière de l'étudiant-e dès son départ du domicile familial, - en excluant les pensions alimentaires (pour enfants) du calcul de la contribution étudiante, - en augmentant les montants alloués pour les dépenses admises, - en diminuant le montant de la contribution parentale et en éliminant celle censée provenir du conjoint ou de la conjointe.
1.5	Réussite éducative	1.5	Réussite éducative
	Pour lutter contre les inégalités et le décrochage et pour rendre l'école publique attrayante pour tous et toutes, Québec solidaire :		Dans le but de briser les cercles vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et du décrochage scolaire, Québec solidaire mettra tout en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et économiques grâce à une école publique attrayante pour tous et toutes. À cet effet, Québec solidaire :
	a) encouragera les projets pédagogiques élaborés démocratiquement par les communautés et ouverts à tous les élèves;		a) encouragera les projets pédagogiques particuliers ou alternatifs, ouverts à tous les élèves, élaborés démocratiquement par les communautés, dans le respect des orientations du ministère de l'Éducation;
	b) réduira le nombre d'élèves par classe et augmentera les services aux élèves;		b) réduira le nombre d'élèves par classe, embauchera du personnel professionnel supplémentaire en service direct aux élèves et encouragera la mise sur pied d'équipes d'intervention multidisciplinaires;
	c) aidera la famille, l'école et le milieu communautaire à réaliser ensemble des projets : <ul style="list-style-type: none"> - pour la persévérance scolaire, - contre l'intimidation et la violence; 		c) soutiendra la famille, l'école et le milieu communautaire dans l'élaboration concertée de projets afin de soutenir la persévérance scolaire et de lutter contre l'intimidation et la violence;
	d) organisera et financera un plan national d'alphabétisation avec les écoles et le milieu communautaire;		d) mettra sur pied un plan national d'alphabétisation qui valorisera, par un soutien financier accru, l'expertise et les capacités des milieux scolaire et communautaire dans ce domaine;
	e) offrira une aide financière et professionnelle aux jeunes et aux adultes qui retournent aux études;		e) soutiendra les jeunes et les adultes qui désirent retourner aux études ou compléter leur formation de base (dont l'alphabétisation) par l'octroi d'une aide financière et professionnelle, notamment par l'augmentation des budgets d'Emploi Québec et la prise

			en compte des particularités des milieux ruraux et régionaux (institutions, éloignement et transports);
	f) améliorera le soutien au personnel enseignant et non-enseignant.	f)	bonifiera les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non-enseignant (services d'accompagnement et d'insertion professionnelle, perfectionnement, soutien psychoaffectif et psychosocial, etc.).
1.6	Soutien accru à l'école publique	1.6	Soutien accru à l'école publique
	L'école publique doit être valorisée parce qu'elle permet aux jeunes de milieux différents d'apprendre à vivre ensemble et de développer leurs talents. Pour aider l'école publique à remplir cette mission, Québec solidaire :		Québec solidaire réinvestira massivement dans l'école publique, et la valorisera comme lieu d'intégration, de cohésion et de mixité sociales, mais aussi comme lieu d'épanouissement des jeunes, d'éclosion et d'expression de la culture et de la démocratie, des talents et de l'ouverture au monde. Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir cette mission, Québec solidaire :
	a) transférera au réseau public, d'ici 2020, les subventions données aux écoles privées et permettra à ces écoles de s'intégrer au réseau public avec leur personnel;	a)	adoptera un plan visant, d'ici 2020, le transfert progressif vers le réseau public de toutes les subventions publiques allouées aux écoles privées et permettra à celles qui le souhaitent de s'intégrer au réseau public avec leur personnel;
	b) adoptera un plan national pour rénover et entretenir les écoles publiques en accordant la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves.	b)	adoptera un plan national pour rénover et entretenir les installations scolaires publiques en accordant la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves.
1.7	Missions des cégeps et universités Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, Québec solidaire :	1.7	Missions des cégeps et universités Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, Québec solidaire :
	a) améliorera les services aux étudiant-es et les ressources des bibliothèques;	a)	augmentera le financement des services d'accompagnement et d'encadrement pédagogiques et les ressources matérielles et didactiques comme les bibliothèques;
	b) embauchera au moins 1 000 professeur-es d'université;	b)	embauchera au moins 1 000 professeur-es dans les universités;
	c) améliorera le statut et les conditions de travail	c)	reconnaîtra la contribution des chargé-es de cours à l'enseignement, à la recherche et

	des chargé-es de cours;		aux services à la collectivité par un plan visant à améliorer leurs conditions de travail et leur intégration dans les structures académiques de l'université;
	d) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec.		d) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec et assumera les coûts indirects liés à cette activité, de manière à stimuler la recherche fondamentale et appliquée, et à préserver l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la liberté académique en empêchant l'ingérence du privé.
1.8	Qualité de la formation à l'université Pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :	1.8	Qualité de la formation à l'université Pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :
	a) révisera la grille de financement des universités pour tenir compte d'aspects comme l'accessibilité et le type d'activités;		a) révisera la grille de financement des universités afin de prendre en compte et de valoriser diverses considérations comme l'accessibilité (étudiant-es de première génération, des régions éloignées, des Premières Nations, des minorités culturelles ou ayant un handicap) et le type d'activités menées en plus des programmes, ou du cycle d'enseignement;
	b) soutiendra l'Université du Québec pour améliorer les services dans les régions éloignées, quand les besoins le justifient;		b) soutiendra le réseau de l'Université du Québec dans son offre de services de proximité pour les régions éloignées des grands centres, quand les besoins le justifient;
	c) mettra en place une Commission consultative des universités pour : - examiner l'offre de formation universitaire, - faire des recommandations pour corriger les inégalités entre régions et pour éviter les dédoublements ou la compétition induite entre établissements.		c) mettra en place une Commission consultative des universités. Indépendante et composée d'une majorité (2/3) de membres représentatifs de la communauté (administration, personnels, étudiant-es); la Commission sera chargée d'examiner l'offre de formation universitaire afin de faire des recommandations au gouvernement pour corriger les inégalités interrégionales et pour éviter les dédoublements et la compétition induite entre établissements causée notamment par la multiplication des centres hors campus.
1.9	Soins de santé et services sociaux	1.9	Soins de santé et services sociaux La santé est un droit et non pas un privilège. Le régime instauré au Québec par la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> a pour but « le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. »

	Pour améliorer la santé de toutes et tous et pour réduire les inégalités en santé,		Pour améliorer la santé de toutes et tous, réduire les inégalités en santé et assurer l'accès universel aux soins, notamment dans les services d'urgence,
	Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :		Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce à :
	a) un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés;		a) un réseau complet de cliniques multidisciplinaires pour assurer une continuité des services qui renforcera les CLSC et permettra : <ul style="list-style-type: none"> - de partager la tâche entre les professionnels (nutritionnistes, travailleurs sociaux, infirmières, psychologues, ergothérapeutes et autres) grâce à leur expertise complémentaire, - d'éviter le dédoublement des services et le ballotage des personnes d'un service et d'un milieu de vie à l'autre;
	b) un soutien à domicile élargi;		b) un soutien à domicile élargi en doublant les sommes actuelles et en les inscrivant dans des budgets protégés afin d'assurer une grande variété de services (soins professionnels et aide à la personne pour les repas, l'hygiène personnelle et autres), en quantité suffisante (nombre d'heures et fréquence des visites) et sans délai; ces services permettront aux personnes de demeurer chez elles tant qu'elles le souhaitent et à leurs proches de conserver leur santé;
	c) un médecin de famille pour chaque personne;		c) un médecin de famille pour chaque personne : <ul style="list-style-type: none"> - en augmentant leur capacité de prise en charge par une plus grande intégration des médecins dans le réseau d'établissements et le travail interdisciplinaire (par la contribution accrue de divers professionnels, notamment les infirmières praticiennes de première ligne) et en délestant les médecins de certaines tâches (compléter l'informatisation des dossiers), - en révisant le mode de rémunération des médecins, notamment par la mise en place du salariat dans tous les contextes de soins où cette mesure sert le mieux les intérêts des patients, - en obligeant les facultés de médecine à combler tous leurs postes de résidence en médecine familiale;
	d) une sage-femme pour les femmes qui le désirent;		d) une sage-femme pour les femmes qui le désirent, reconnaissant que la grossesse et l'accouchement sont des processus normaux et non des maladies;
	e) des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système (p. ex. cesser le		e) des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système de santé : éliminer la taxe santé; cesser le recours aux agences privées pour assurer les services;

	recours aux agences privées pour assurer les services, éliminer les frais accessoires).		garantir la séparation entre le public et le privé; éliminer les frais accessoires et les frais d'adhésion dans les cliniques médicales et les coopératives de santé; cesser les projets d'optimisation qui visent à couper des services et obligent les personnes à se tourner vers des services privés.
1.10	Médicaments Québec solidaire limitera le coût des médicaments et les rendra accessibles à tout le monde grâce à :	1.10	Médicaments Pour apporter des solutions au coût croissant des médicaments et assurer une équité d'accès aux médicaments, Québec solidaire mettra en place deux mesures :
	a) une assurance-médicaments publique et universelle;		a) une assurance-médicaments publique et universelle qui permettra : <ul style="list-style-type: none"> - un partage équitable du risque et l'accès aux médicaments pour toute la population (comme l'assurance-maladie et l'assurance-automobile), - un plus grand pouvoir de l'État pour négocier les prix sur le marché des médicaments;
	b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat et de production de médicaments.		b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat et de production de médicaments, inspiré de PHARMAC en Nouvelle-Zélande. Il comprendra une politique d'innovation (recherche publique), un volet de production de médicaments génériques et un système public d'information sur les médicaments afin d'en favoriser un usage judicieux.
1.11	Transport collectif gratuit en 10 ans	1.11	Transport collectif gratuit en 10 ans
	Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire développera : <ul style="list-style-type: none"> a) un plan pour augmenter et électrifier le transport collectif et pour le rendre gratuit en 10 ans; 		Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire : <ul style="list-style-type: none"> a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec pour : <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le transport collectif dans les grands centres, - électrifier progressivement l'ensemble du réseau, - assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans;
	b) des solutions alternatives pour le transport des personnes dans les régions moins peuplées.		b) soutiendra des solutions alternatives, notamment par des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques, pour pallier l'absence de transport collectif là où la densité de population est trop faible.
	<i>(voir aussi 3.1, 3.2)</i>		<i>(voir aussi 3.1, 3.2)</i>

1.12	Salaire minimum Québec solidaire augmentera le salaire minimum pour qu'il corresponde au seuil de faible revenu.	1.12	Salaire minimum Afin de lutter concrètement contre l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, Québec solidaire augmentera le salaire minimum pour que le salaire avant impôt d'une personne seule travaillant à temps plein corresponde au seuil de faible revenu, puis l'indexera annuellement au coût de la vie.
1.13	Égalité en emploi Pour combattre la discrimination en emploi, Québec solidaire :	1.13	Égalité en emploi Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs le même accès à un travail décent, Québec solidaire combattra la discrimination en emploi, et à cet effet :
	a) resserrera les normes afin d'interdire toute disparité fondée sur le statut d'emploi;		a) resserrera les normes afin d'interdire toute disparité fondée sur le statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et en inscrira le principe dans la <i>Charte des droits et libertés</i> . Lorsqu'il est impossible d'offrir certains avantages aux employés-es à statut précaire, une indemnité compensatoire devra être versée;
	b) renforcera la <i>Loi sur l'équité salariale</i> et étendra son application à tous les milieux de travail;		b) renforcera la <i>Loi sur l'équité salariale</i> et étendra son application à tous les milieux de travail, car les femmes gagnent encore trop souvent moins que les hommes pour un travail équivalent;
	c) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.		c) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les femmes afin de briser les ghettos d'emploi qui les enferment dans des postes moins valorisés et de favoriser leur accès aux emplois majoritairement masculins.
1.14	Droits syndicaux Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :	1.14	Droits syndicaux Pour permettre aux travailleurs et travailleuses d'obtenir et de conserver des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :
	a) permettra l'accréditation multipatronale;		a) permettra l'accréditation multipatronale, c'est-à-dire le regroupement dans une même accréditation de personnes ayant différents employeurs, afin d'améliorer la syndicalisation dans le secteur des services;
	b) renforcera la loi anti-briseurs de grève;		b) renforcera la loi anti-briseurs de grève pour interdire toute utilisation indirecte de personnes salariées par l'employeur en conflit et l'utilisation du produit du travail effectué à son bénéfice par des personnes prétendument bénévoles;
	c) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage.		c) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les

			salarié-es.
1.15	Normes du travail - Congés Québec solidaire révisera la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour assurer à tous les travailleurs et travailleuses :	1.15	Normes du travail - Congés Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire révisera la <i>Loi sur les normes du travail</i> , et à cet effet :
	a) des vacances annuelles payées plus longues;		a) étendra la durée des vacances annuelles payées à trois semaines après un an de service continu, à quatre semaines après deux ans et à cinq semaines après cinq ans de service. Pour moins d'un an de service, on comptera deux jours par mois de service jusqu'à un maximum de trois semaines;
	b) une demi-journée de maladie payée par mois;		b) accordera une demi-journée de maladie payée par mois, toutes ces demi-journées étant cumulables pendant 12 mois;
	c) deux jours de congé sans solde personnels par année;		c) accordera deux jours de congé sans solde personnels par année pouvant être fractionnés en demi-journées. À compter de trois jours d'avis, ce congé ne pourra être refusé;
	d) deux congés payés de plus pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1 ^{er} mai);		d) ajoutera deux congés chômés et payés pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1 ^{er} mai). Ces journées pourront être reportées après demande de la personne salariée;
	e) cinq congés payés pour responsabilité familiale sur les 10 journées prévues par la Loi.		e) fera payer cinq des 10 journées de congé pour responsabilité familiale prévues par la Loi.
1.16	Normes du travail – Non à la précarité Québec solidaire combattra le travail précaire en modifiant la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour :	1.16	Normes du travail – Non à la précarité Québec solidaire combattra le travail précaire en modifiant la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour :
	a) élargir la définition de salarié-e;		a) élargir la définition de salarié-e pour y inclure toute personne qui est à l'emploi d'une autre personne moyennant rémunération et pour y intégrer la notion d'« entrepreneur dépendant »;
	b) établir une présomption simple de salariat;		b) établir que la personne pour qui le travail est effectué devrait prouver que celle ou celui qui fait ce travail n'est pas salarié-e (présomption simple de salariat);
	c) rendre obligatoire le versement d'une		c) rendre obligatoire le versement d'une indemnité de licenciement représentant 2 % du

	indemnité de licenciement;		salaires brut, plus 1 % par année supplémentaire pour toute personne licenciée après un an de service continu;
	d) rendre obligatoire l'affichage sur les lieux de travail des droits et des protections prévus dans la <i>Loi sur les normes de travail</i> ;		d) rendre obligatoire l'affichage sur les lieux de travail, dans un endroit visible, d'un résumé des dispositions de la <i>Loi sur les normes de travail</i> et de ses règlements ainsi que les coordonnées de la Commission des normes de travail et le mécanisme de plainte. La Commission recevra les ressources adéquates pour accélérer le traitement des plaintes et renforcer le programme de formation et d'inspection;
	e) éliminer le droit pour l'employeur d'exiger des heures supplémentaires;		e) modifier les droits de gérance de l'employeur pour éliminer son droit implicite d'exiger des heures supplémentaires au-delà de la journée habituelle de travail, sauf en cas d'urgence prévue par la loi et limiter le nombre maximum d'heures supplémentaires à 520 heures par année;
	f) accorder aux salarié-es le droit de cesser le travail durant <ul style="list-style-type: none"> - la période de repas, - une pause santé payée de 15 minutes par 3 heures de travail. 		f) accorder aux salarié-es le droit de cesser le travail durant la période de repas et une pause santé de 15 minutes payées pour chaque tranche de trois heures consécutives de travail. Quand il est techniquement impossible de relever les salarié-es de leur poste, la période de repas et de pause sera payée à temps double.
1.17	Régime de retraite public et universel Québec solidaire fera du Régime des rentes du Québec un régime de retraite public et universel.	1.17	Régime de retraite public et universel Afin d'éliminer la pauvreté des personnes âgées, Québec solidaire bonifiera le Régime des rentes du Québec pour le transformer progressivement en régime de retraite public et universel.
	a) Ce régime couvrira le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes.		a) Ce régime couvrira également le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes.
	b) Le financement sera assuré par les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs.		b) Le financement du régime sera partagé entre les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs.
	c) Ces derniers occuperont au moins 50 % des sièges à l'instance décisionnelle du régime.		c) Les travailleuses et travailleurs seront impliqués dans la gestion du régime avec un minimum de 50 % des sièges à l'instance de gestion décisionnelle du régime.
	d) Les rentes seront prédéterminées et indexées au coût de la vie.		d) Les rentes offertes par le régime seront prédéterminées et indexées au coût de la vie.
			e) Le montant de la rente sera basé sur différents facteurs, dont le revenu moyen et le nombre d'années travaillées. Il inclura un facteur d'équité et de solidarité pour mieux

			répartir la richesse et augmenter les bénéfices du régime pour les salarié-es à faible revenu, en garantissant une retraite minimum adéquate pour tous et toutes.
1.18	Revenu minimum garanti	1.18	Revenu minimum garanti
	Pour éliminer la pauvreté, Québec solidaire remplacera l'aide sociale par un revenu minimum garanti (RMG). Ce revenu attribué à toutes les personnes admissibles, quelle que soit leur situation,		Dans le but d'éliminer totalement la pauvreté, Québec solidaire remplacera les prestations d'aide sociale et mettra plutôt en place un revenu minimum garanti (RMG) et inconditionnel.
	a) sera d'abord fixé à 12 600 \$ et augmentera peu à peu par la suite;		a) Le niveau du RMG sera fixé au départ à 12 600 \$ et sera haussé progressivement par la suite.
	b) comblera la différence entre les revenus d'une personne et 12 600 \$;		b) En règle générale, le RMG comblera la différence entre les revenus d'une personne et le seuil de 12 600 \$. Par contre, certains revenus seront traités autrement dans le calcul du montant du RMG : - les allocations familiales et les crédits de TPS et de solidarité seront entièrement conservés, de même que les pensions alimentaires pour enfants, - les revenus d'emploi seront en partie conservés.
	c) sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus;		c) Le RMG sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus.
	d) au début, les étudiants ne recevront pas le RMG, mais, par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études.		d) Dans un premier temps, les étudiants ne recevront pas le RMG, mais par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études.
			Cette mesure vise à éliminer la discrimination liée aux différentes catégories à l'aide sociale : toutes les personnes bénéficiant du revenu minimum garanti seront traitées sur un pied d'égalité. De plus, l'aide sera accordée à une personne indépendamment de sa situation familiale. Les personnes qui sont présentement sans chèque y seront admissibles.
1.19	Logement Pour assurer à tous et toutes l'accès à un logement, Québec solidaire :	1.19	Logement Québec solidaire mettra en place une politique de logement basée sur l'accès à un logement pour tous et toutes, et à cet effet :

	a) réalisera la construction écologique de 50 000 logements sociaux pour toutes les catégories de la population;		a) réalisera la construction écologique de 50 000 logements sociaux (publics, coopératifs ou communautaires), universellement accessibles, visant à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population;
	b) en région rurale, facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective;		b) facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective en région rurale où le logement locatif est peu développé;
	c) financera suffisamment la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;		c) financera adéquatement la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;
	d) créera un registre national des baux;		d) créera un registre national des baux, accessible en ligne et administré par la Régie du logement;
	e) luttera contre la spéculation immobilière et foncière qui fait monter le coût du logement.		e) adoptera une politique permettant de contrer la spéculation immobilière et foncière qui a pour effet de gonfler artificiellement les prix des terrains, des maisons et des loyers.
1.20	Politique en itinérance Québec solidaire adoptera une politique globale en itinérance, incluant les autochtones en milieu urbain. Notamment, cette politique :	1.20	Politique en itinérance Québec solidaire adoptera une politique globale en itinérance, incluant les autochtones en milieu urbain, et à cet effet :
	a) allouera les budgets suffisants pour intervenir dans tous les domaines pertinents, y compris le droit de toute personne à circuler et à vivre librement dans les villes (le « droit de cité »);		a) allouera les moyens financiers et autres permettant d'intervenir résolument dans des domaines comme la sécurité du revenu, le logement, l'éducation, la santé, l'intervention communautaire et le droit de toute personne à circuler et à vivre librement dans les villes (le « droit de cité »);
	b) luttera contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance;		b) luttera contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance. Cette politique de lutte à la surjudiciarisation sera animée par une « justice de solidarité » et se traduira par des modifications à la réglementation, au système judiciaire et aux techniques d'intervention policière, ainsi que par un soutien aux acteurs du milieu communautaire pour la défense des droits des personnes en situation d'itinérance;
	c) obligera les différents ministères : - à étudier l'impact de leurs mesures sur les personnes les plus vulnérables, - à s'assurer que personne n'est exclu des programmes proposés.		c) obligera les différents ministères à étudier l'impact de leurs mesures sur les personnes les plus vulnérables et à s'assurer que personne n'est exclu des programmes proposés.

1.21	<p>Soutien aux femmes autochtones Québec solidaire soutiendra les femmes autochtones dans leur lutte pour faire respecter leurs droits fondamentaux (dont le droit à la sécurité) et augmentera le financement des organismes qui les aident.</p>	1.21	<p>Soutien aux femmes autochtones Québec solidaire appuiera fermement les démarches des femmes autochtones du Québec en faveur du respect de leurs droits fondamentaux, en particulier le droit à la sécurité. Notamment, il augmentera le financement des maisons d'hébergement pour femmes autochtones et celui des organismes qui viennent en aide aux femmes victimes de violence.</p>
1.22	<p>Intégration des personnes immigrantes Pour faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles, Québec solidaire :</p>	1.22	<p>Intégration des personnes immigrantes Pour faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles, Québec solidaire :</p>
	<p>a) favorisera leur accès aux emplois dans la fonction publique et dans les entreprises privées de plus de 50 employé-es;</p>		<p>a) favorisera leur accès à l'emploi, et à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respectera les objectifs de la <i>Loi d'accès à l'égalité</i> en augmentant l'embauche de membres des communautés culturelles et de personnes immigrantes dans la fonction publique, de façon à atteindre le même niveau de représentativité que dans la société québécoise; - appliquera un programme d'embauche de personnes issues des communautés culturelles et des minorités visibles au sein des entreprises privées employant 50 personnes et plus qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires pour des montants de 50 000 \$ et plus;
	<p>b) facilitera la mise à niveau de leurs connaissances et expériences, et la reconnaissance de leurs diplômes étrangers;</p>		<p>b) élaborera et conclura les ententes nécessaires, notamment avec les institutions d'enseignement et les corporations professionnelles, afin de faciliter la mise à niveau des connaissances et expériences nécessaires pour reconnaître les diplômes et expériences de travail obtenus à l'étranger;</p>
	<p>c) aidera les femmes immigrantes à apprendre le français, à étudier et à avoir accès au marché du travail;</p>		<p>c) instaurera des programmes particuliers pour les femmes afin de leur faciliter l'acquisition du français, l'accès à l'éducation et au marché du travail;</p>
	<p>d) financera davantage les organismes communautaires travaillant avec les personnes issues des communautés culturelles et de l'immigration;</p>		<p>d) augmentera le soutien financier aux associations et aux organismes communautaires qui développent, dans les grands centres urbains et dans les régions, des services et des activités d'accueil, de soutien et d'intégration destinés aux personnes issues des communautés culturelles et de l'immigration, incluant une formation de base sur les droits du travail;</p>

	e) abolira le délai de carence pour l'aide de dernier recours et l'assurance-maladie.		e) abrogera le délai de carence exigé des personnes nouvellement arrivées pour l'aide de dernier recours (aide et solidarité sociale) et l'assurance-maladie.
1.23	Droits des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires Pour protéger les droits des travailleuses et travailleurs étrangers, Québec solidaire :	1.23	Droits des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires Pour mieux encadrer l'embauche des travailleuses et travailleurs étrangers, Québec solidaire modifiera la section « Travailleur temporaire » du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers</i> afin de :
	a) leur donnera le droit de changer d'employeur et de choisir leur lieu de résidence;		a) autoriser les travailleuses et travailleurs à changer d'employeur à l'intérieur d'un même secteur d'emploi, à choisir leur lieu de résidence et à quitter le lieu de résidence fourni par l'employeur sans que cela soit considéré comme un manquement à leur contrat de travail;
	b) leur permettra de continuer à résider et à travailler au Québec si leur séjour doit se prolonger à cause d'une plainte;		b) garantir l'extension du statut légal en cas de dépôt d'une plainte afin de leur permettre de résider et de travailler au Québec pour la durée des procédures;
	c) leur fournira le soutien nécessaire en cas de violation de leurs droits ou d'accident du travail;		c) en cas de violation des droits ou d'accident du travail, mettre en place le soutien nécessaire, incluant l'hébergement d'urgence;
	d) obligera les employeurs à leur remettre un contrat de travail dans leur langue;		d) instaurer l'obligation de traduire le contrat de travail dans la langue de la travailleuse ou du travailleur et d'y inclure le détail des normes du travail québécoises applicables;
	e) assurera l'inspection automatique des employeurs et des milieux de travail;		e) mettre en place des mécanismes d'inspection systématique des employeurs et des milieux de travail pour assurer l'application des lois du travail du Québec et exclure les employeurs récidivistes;
	f) permettra aux travailleuses et travailleurs étrangers agricoles* d'avoir accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration; * Les aides familiales ont déjà accès à ces programmes.		f) inclure les travailleuses et travailleurs étrangers agricoles* dans l'accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; * Les aides familiales ont déjà accès à ces programmes.
	g) appliquera la <i>Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques</i> .		g) appliquer la <i>Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques</i> , pour encadrer et responsabiliser les agences de placement et les employeurs.

1.24	Soutien au secteur communautaire Pour reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires, Québec solidaire :	1.24	Soutien au secteur communautaire Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires (y compris celui des organismes de défense des droits ou des groupes écologistes) et des organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :
	a) respectera l'autonomie de leur organisation;		a) respecter l'autonomie de leur organisation;
	b) augmentera peu à peu le financement de leur mission de base.		b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base de façon à permettre l'atteinte des seuils préconisés dans la politique d'action communautaire autonome.
1.25	Création et production culturelles Pour permettre à tous les gens de pratiquer les arts et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :	1.25	Création et production culturelles La culture nourrit et réjouit l'esprit, informe, interroge les certitudes. Elle donne accès à d'autres visions du monde et ouvre des espaces de réflexion sur les multiples dimensions de la vie. Elle devient ainsi vecteur majeur de démocratie, de liberté et de liens entre les citoyens et citoyennes. Elle est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et de créativité. Pour permettre à tous les gens du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :
	a) augmentera le financement de projets artistiques professionnels et appuiera les pratiques alternatives et émergentes partout au Québec;		a) augmentera de façon substantielle le financement dédié à la réalisation de projets artistiques professionnels et appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques alternatives et émergentes dans l'ensemble de la population selon une répartition équitable à travers les régions;
	b) soutiendra la présence internationale des artistes et artisans du Québec;		b) soutiendra le travail des artistes et artisans du Québec oeuvrant à l'extérieur du Québec et créera un pôle attractif au Québec pour les artistes de l'extérieur;
	c) assurera l'accès à quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;		c) assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;
	d) soutiendra la pratique amateur des arts pour toute la population, surtout en région.		d) appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateur dans l'ensemble de la population, surtout en région.
1.26	Culture numérique Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :	1.26	Culture numérique Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :

a) soutiendra la recherche, l'expérimentation, le partage et la création collective sur Internet, en particulier là où des licences libres seront utilisées;	a) soutiendra financièrement la recherche et l'expérimentation de nouveaux modèles culturels et économiques, basés sur le partage et la création collective sur Internet et, en particulier, les initiatives qui privilégient l'usage des licences libres;
b) adaptera les programmes actuels de financement de la culture pour qu'ils s'appliquent aux projets numériques;	b) adaptera les programmes actuels de financement de la culture aux processus de réalisation de projets numériques;
c) diversifiera les logiciels utilisés dans l'enseignement, en donnant la plus grande place au logiciel libre.	c) révisera le choix de logiciels et autres outils technologiques utilisés dans le cadre de formations académiques afin d'en diversifier la provenance, en accordant une place prépondérante au logiciel libre, pour éviter que la formation académique contribue à entretenir des monopoles, et pour en faire plutôt un vecteur de diversification dans ce domaine.
<u>2. Décider pour nous-mêmes</u>	<u>2. Décider pour nous-mêmes</u>
<p>Comme tous les peuples du monde, celui du Québec a le droit de décider de son avenir. Il a le droit de choisir librement son statut politique, de préserver sa langue, sa culture et sa diversité. Il le fera en respectant les droits des peuples autochtones et en favorisant des relations internationales plus solidaires.</p> <p>Québec solidaire propose de repenser la démocratie pour faciliter la participation des gens aux décisions dans les villes, villages, quartiers, régions, etc. Des leviers de l'État devront être créés ou consolidés pour nous permettre de décider pour nous-mêmes.</p>	<p>Comme tous les peuples du monde, celui du Québec a le droit de décider de son avenir. Il a le droit de choisir librement son statut politique, de préserver sa langue, sa culture et sa diversité. Il le fera en respectant les droits des peuples autochtones et en favorisant des relations internationales plus solidaires.</p> <p>Québec solidaire propose de repenser la démocratie pour faciliter la participation des gens aux décisions dans les villes, villages, quartiers, régions, etc. Des leviers de l'État devront être créés ou consolidés pour nous permettre de décider pour nous-mêmes.</p>

	Souveraineté		Souveraineté
2.1	<p>Assemblée constituante Québec solidaire reconnaît au peuple du Québec le droit de choisir ses institutions et son statut politique.</p> <p>Dès son arrivée au pouvoir, Québec solidaire lancera une démarche d'assemblée constituante. Pendant cette démarche, il défendra l'objectif de faire du Québec un pays tout en garantissant l'indépendance de l'Assemblée constituante. L'Assemblée :</p>	2.1	<p>Assemblée constituante Québec solidaire reconnaît au peuple du Québec le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire la capacité de choisir ses institutions et son statut politique.</p> <p>À cet effet, il enclenchera dès son arrivée au pouvoir une démarche d'assemblée constituante. Tout au long de cette démarche, Québec solidaire défendra l'objectif de faire du Québec une République démocratique, égalitaire, pluraliste, féministe, écologiste, pacifiste et indépendante, tout en garantissant l'indépendance de l'Assemblée constituante. L'Assemblée :</p>
	a) sera élue au suffrage universel, composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes, et représentative de la société québécoise dans sa diversité;		a) sera élue au suffrage universel, composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes, et représentative des tendances, des différents milieux socio-économiques et de la diversité culturelle de la société québécoise;
	b) mènera un vaste processus de démocratie participative pour consulter la population du Québec sur :		b) mènera un vaste processus de démocratie participative pour consulter la population dans l'ensemble des régions du Québec sur :
	<ul style="list-style-type: none"> - les valeurs, les droits et les principes sur lesquels doit reposer la vie commune, - le statut politique du Québec, - la définition de ses institutions; 		<ul style="list-style-type: none"> - les valeurs, les droits et les principes sur lesquels doit reposer la vie commune, - le statut politique du Québec, - la définition de ses institutions, - les pouvoirs, les responsabilités et les ressources qui leur sont délégués;
	c) élaborera, à partir des résultats de cette consultation, un projet de constitution qui sera soumis à la population par référendum.		<p>c) élaborera, à partir des résultats de cette consultation, qui devront être connus de la population et dont l'Assemblée aura l'obligation de tenir compte, un projet de constitution.</p> <p>Ce projet de constitution, qui contiendra une proposition sur le statut politique du Québec, sera soumis à la population québécoise par voie de référendum, ce qui marquera la fin du processus.</p>
2.2	Droits des peuples autochtones	2.2	Droits des peuples autochtones

	Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté. Pour reconnaître leurs droits, Québec solidaire :		Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté, ni par traité ni autrement. Ils s'affirment donc toujours comme des peuples souverains, ce qui signifie qu'ils ont le libre choix de leur avenir et qu'il s'agit d'un droit inhérent. La <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> définit ainsi ce droit à l'autodétermination : « En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. » Québec solidaire reconnaîtra les droits des peuples autochtones, et à cet effet :
	a) fera adopter la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones</i> par l'Assemblée nationale et la mettra en application;		a) fera adopter sans condition, par l'Assemblée nationale, la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones</i> (DNUDPA) et la mettra en application;
	b) liera tout projet de développement sur le territoire des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés pour s'assurer que le projet leur convient;		b) liera tout projet de développement touchant le territoire des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés, sur le type de développement et les modalités qui répondraient à leurs aspirations;
	c) aidera les communautés autochtones à conserver leurs langues traditionnelles.		c) soutiendra activement les efforts effectués par les communautés autochtones pour diffuser, se réapproprier ou conserver leurs langues traditionnelles.
	(voir aussi 1.20, 1.21)		(voir aussi 1.20, 1.21)
2.3	Québec dans le monde Québec solidaire veut travailler à bâtir un monde qui respecte les droits des peuples et des individus, un monde qui se donne les moyens de combattre la pauvreté et la pollution. Dans ce but, Québec solidaire :	2.3	Québec dans le monde Bon nombre de problèmes environnementaux, sociaux ou politiques exigent des solutions à l'échelle du monde entier. Ces problèmes ne se régleront pas dans le cadre de la mondialisation capitaliste, car celle-ci favorise une minorité de possédants au détriment des droits humains fondamentaux. C'est pourquoi Québec solidaire veut définir la place du Québec dans le monde pour travailler à établir des liens plus solidaires, plus égalitaires et plus harmonieux entre les peuples du monde entier. Dans ce but, Québec solidaire :
	a) développera des relations internationales équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement;		a) développera des relations internationales qui seront équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement sur les plans économique, politique, social et culturel; et, plus spécifiquement :
	b) cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des ententes fondées sur les droits individuels et		b) cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des alternatives progressistes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie;

	collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie; *Accord de libre-échange nord-américain		*Accord de libre-échange nord-américain
	c) s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions, notamment l'AÉCG* avec l'Union européenne ; *Accord économique et commercial global		c) s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions, notamment une entente négociée secrètement comme l'AÉCG* avec l'Union européenne; *Accord économique et commercial global
			Pour travailler à bâtir une autre mondialisation et un autre monde, un monde qui respecte les droits des peuples et des individus, un monde qui se donne les moyens de combattre des fléaux comme la pauvreté et la pollution, Québec solidaire :
	d) créera une agence de solidarité internationale pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes.		d) mettra en place une agence de solidarité internationale pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, l'égalité entre les hommes et les femmes, et pour appuyer les groupes et organismes qui oeuvrent en ce sens.
2.4	Travailler pour la paix Un gouvernement de Québec solidaire défendra la paix et luttera contre l'impérialisme. Dans ce but, Québec solidaire :		Travailler pour la paix Pour Québec solidaire, aucune tradition, religion, idéologie, aucun système économique ou politique ne justifie la discrimination ou la violence entre les personnes et les peuples. Nous considérons que la guerre n'a d'autre but que de soumettre des peuples et des nations pour contrôler leur territoire, piller leurs ressources et asservir leur population. C'est pourquoi un gouvernement de Québec solidaire défendra la paix et luttera contre l'impérialisme. Dans ce but, Québec solidaire :
	a) rejettera toute politique militariste canadienne et étrangère;		a) rejettera toute politique canadienne et étrangère militarisée et, notamment :
	b) favorisera la conversion de l'industrie militaire;		b) favorisera la conversion de l'industrie militaire;
	c) interdira la publicité et le recrutement des forces armées dans les établissements d'enseignement.		c) interdira la publicité et le recrutement des forces armées dans les établissements d'enseignement.
2.5	Langue française		Langue française

	Pour faire de la langue officielle du Québec la langue commune dans tous les espaces de vie collective, Québec solidaire :		Québec solidaire fera la promotion du français, langue officielle du Québec, comme langue commune dans tous les espaces voués à la vie collective, prioritairement dans les milieux de travail. À cet effet, Québec solidaire :
	a) raffermira l'application de la <i>Charte de la langue française</i> dans tous les milieux de travail;		a) raffermira l'application de la <i>Charte de la langue française</i> dans tous les milieux de travail;
	b) élargira sa portée aux entreprises de 10 employé-es et plus;		b) élargira sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation;
	c) interdira le recours aux écoles passerelles;		c) redonnera à la <i>Charte</i> sa portée d'origine, notamment en interdisant le recours aux écoles passerelles;
	d) reconnaîtra le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour apprendre le français.		d) ajoutera au chapitre des droits linguistiques de la <i>Charte de la langue française</i> le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour acquérir du français (langue nationale et officielle) une connaissance (orale et écrite) appropriée à l'exercice de ses devoirs civiques et de ses obligations professionnelles.
	Démocratie		Démocratie
2.6	Réforme électorale	2.6	Réforme électorale
	<p>a) Pour que chaque vote compte Pour favoriser une vraie démocratie, Québec solidaire modifiera le mode de scrutin afin de mieux refléter la proportion des votes obtenus par chaque parti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 % des personnes députées seront élues comme actuellement pour représenter une circonscription; - les autres 40 % seront répartis entre les régions pour que le nombre total des personnes élues respecte la proportion des votes obtenus par chaque parti dans chaque région et à l'échelle du Québec. 		<p>a) Pour que chaque vote compte Québec solidaire établira un nouveau mode de scrutin mixte et compensatoire, pour que chaque parti politique occupe à l'Assemblée nationale un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenues lors d'une élection. Tout parti ayant reçu au moins 2 % des votes sera ainsi représenté équitablement. Les électeurs et électrices voteront deux fois sur le même bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la première fois, selon le mode de scrutin majoritaire actuel (uninominal à un tour), pour élire leur député-e de circonscription : 60 % des sièges seront attribués de cette façon. - Le second vote permettra d'élire 40 % des député-es, à partir de listes de candidat-es établies par les partis. Cette procédure de compensation s'effectuera en deux étapes : - 1) le pourcentage de votes obtenus par chaque parti à l'échelle nationale servira à déterminer le nombre total de sièges de compensation qui seront alloués à chacun

			d'eux; - 2) pour un parti donné, le pourcentage de votes obtenus dans chaque région servira à distribuer entre les régions les sièges compensatoires qui lui seront alloués.
	b) Favoriser la participation citoyenne Pour favoriser la participation à la vie politique, Québec solidaire créera une Commission de la vie démocratique et de la citoyenneté.	b) Favoriser la participation citoyenne Québec solidaire mettra sur pied une Commission de la vie démocratique et de la citoyenneté ayant comme mandat de favoriser la participation des citoyen-nes à la vie politique du Québec. Cette Commission intégrera les mandats dévolus actuellement au Directeur général des élections du Québec, et abordera en priorité les questions suivantes :	
	Son mandat sera d'étudier des questions comme l'imputabilité des parlementaires, la possibilité de les destituer et la représentation paritaire des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale.		- l'imputabilité de tous les élu-es, notamment en les obligeant à tenir au moins une assemblée publique par année;
			- l'établissement d'un mécanisme de destitution des élu-es (incluant le premier ministre ou la première ministre) en cours de mandat;
			- la représentation paritaire femmes-hommes à l'Assemblée nationale, par l'instauration de mesures incitatives et légales;
			- l'instauration de mesures incitatives visant une meilleure représentation de la diversité ethnoculturelle québécoise;
			- la modification de la <i>Loi sur la consultation populaire</i> afin de permettre aux citoyen-nes ayant récolté un nombre suffisant de signatures fixé par règlement d'adopter, de modifier ou d'invalider une loi.
		c) Tous partis égaux dans les médias Québec solidaire modifiera les règles de la couverture médiatique pour que les médias couvrent plus équitablement tous les partis et les candidats-es;	
2.7	Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions Le développement des localités, des villes et des régions doit avoir comme premier but d'améliorer les conditions de vie. La prise des décisions à ce sujet revient donc aux gens qui y vivent. Dans ce but, Québec solidaire :	2.7	Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions Québec solidaire favorisera le développement des localités, des villes, des régions et du Québec tout entier par et pour les gens qui y vivent, avec comme principaux objectifs l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans le respect de l'environnement. Dans ce but, Québec solidaire :

	<p>a) rendra les instances municipales et régionales plus démocratiques, entre autres par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élection au suffrage universel des préfets de MRC (municipalités régionales de comté), - des mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif; 		<p>a) démocratisera les instances municipales et régionales, entre autres par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élection au suffrage universel de tous les membres de ces instances, dont les préfets des municipalités régionales de comtés (MRC) tout en assurant la présence de représentant-es d'organisations sociales diverses, - l'instauration de mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif;
	<p>b) leur transférera des pouvoirs, des responsabilités et des ressources appartenant jusqu'ici à l'État;</p>		<p>b) transférera des pouvoirs, des responsabilités et des ressources de l'État vers les instances municipales ou régionales de façon à optimiser la participation citoyenne et la qualité des services assumés par chaque instance. Un cadre commun de gouvernance sera adopté à la suite d'une consultation nationale. Les modalités de son application aux paliers local et régional seront définies par les communautés de ces niveaux;</p>
	<p>c) les consultera sur tout projet d'exploitation des ressources naturelles qui toucherait leur territoire.</p>		<p>c) assurera une consultation des villes et municipalités sur tout projet d'exploitation des ressources naturelles qui toucherait leur territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour leur permettre d'exercer, s'il y a lieu, un droit de veto sur un permis minier (<i>cf</i> 3.7), - pour planifier le développement des infrastructures nécessaires.
2.8	<p>Gestion des cégeps et des universités Pour que les cégeps et les universités répondent vraiment aux priorités de la communauté et de la société, Québec solidaire :</p>	2.8	<p>Gestion des cégeps et des universités Pour que les cégeps et les universités répondent vraiment aux priorités de la communauté et de la société, Québec solidaire</p>
	<p>a) démocratisera la gestion des cégeps et des universités;</p>		<p>a) démocratisera la gestion des cégeps et des universités afin que leurs conseils d'administration soient paritaires (hommes/femmes) et se composent en majorité de représentant-es des personnels et de la communauté étudiante dûment élu-es par le groupe qu'ils ou elles représentent;</p>
	<p>b) mandatera le Vérificateur général du Québec pour vérifier périodiquement les livres et comptes des universités.</p>		<p>b) confiera au Vérificateur général du Québec le mandat et les pouvoirs pour faire des vérifications périodiques dans le réseau universitaire.</p>
2.9	<p>Information ouverte et accessible Pour favoriser la démocratie par une information ouverte et accessible, Québec solidaire :</p>	2.9	<p>Information ouverte et accessible Québec solidaire reconnaît l'importance de l'accès à l'information pour la qualité de la vie démocratique. Il s'engage donc à être un gouvernement ouvert.</p>

		Québec solidaire reconnaît aussi l'importance d'une information ouverte et accessible, et son rôle dans les transformations sociales, culturelles, économiques et environnementales soulevées par la place toujours croissante du numérique. Les efforts des gouvernements existants pour remplacer la vraie démocratie par le numérique n'en font pas des gouvernements ouverts. C'est pourquoi Québec solidaire :
	a) créera un comité interministériel du numérique pour l'information ouverte;	a) créera un comité interministériel du numérique pour l'information ouverte afin de rendre tous les documents du gouvernement le plus accessibles possible et d'aborder, de façon transversale, les enjeux liés au numérique dans les différents secteurs d'activité;
	b) élaborera un plan stratégique global sur les divers aspects de l'information ouverte et du numérique.	b) élaborera, avec les différents acteurs de la société québécoise, un plan stratégique global sur les divers aspects de l'information ouverte et du numérique (accessibilité, développement d'infrastructures, politiques sur les données ouvertes et les logiciels libres, etc.).
	Leviers de l'État	Leviers de l'État
2.10	Institutions financières d'État Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire :	2.10 Institutions financières d'État Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire utilisera tous les leviers économiques à la disposition de l'État, et à cet effet :
	a) rendra la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) imputable devant l'Assemblée nationale et augmentera la représentation citoyenne à son conseil d'administration;	a) améliorera la transparence de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en modifiant son mandat pour qu'elle réponde de ses décisions devant l'Assemblée nationale, plutôt que devant le gouvernement, et en augmentant la représentation citoyenne à son conseil d'administration;
	b) reverra le rôle de la Caisse pour soutenir un développement économique fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois;	b) reverra le rôle de la Caisse dans la perspective d'un développement économique du Québec fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois plutôt que sur l'investissement à l'étranger ou l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères, de façon à soutenir les compétences et la créativité québécoises en matière industrielle;
	c) assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale;	c) assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale, toutes créatrices importantes d'emplois;

	<p>d) en cas de fermeture ou délocalisation d'entreprises,</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendra possession des installations en bon état pour les transmettre à une nouvelle entreprise; 		<p>d) assumera, en tant que gouvernement, un rôle de premier plan en cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obligera l'entreprise à retirer ses installations si elles sont désuètes ou en mauvais état et à remettre le terrain en état, - prendra possession des installations si elles sont en bon état pour les remettre à une nouvelle entreprise;
	<p>e) en cas de mises à pied massives,</p> <ul style="list-style-type: none"> - imposera à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied, - nationalisera une entreprise qui serait solvable ou récidiviste; 		<p>e) en cas de mises à pied massives, fera appel aux instances gouvernementales responsables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - imposer à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied, - nationaliser une entreprise qui serait solvable ou récidiviste;
	<p>f) en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise rembourse les fonds reçus de l'État et respecte ses obligations envers ses employé-es et envers le Québec, - la CPDQ soutient la création de coopératives de travailleurs et travailleuses si l'entreprise est viable. 		<p>f) en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise rembourse les sommes reçues de l'État, - l'entreprise rembourse les fonds de retraite des travailleurs et travailleuses, - la CDPQ soutient la formation de coopératives de travailleurs et travailleuses, à condition qu'elles soient potentiellement saines et viables.
2.11	<p>Création d'un pôle bancaire public Dans un Québec indépendant, Québec solidaire :</p>	2.11	<p>Création d'un pôle bancaire public Dans un Québec indépendant, pour que les intérêts de la population ne soient plus soumis aux impératifs de valorisation du capital financier, Québec solidaire :</p>
	<p>a) créera une banque publique pour fournir des services bancaires aux institutions publiques et proposer des services bancaires aux ménages et aux entreprises;</p>		<p>a) créera une banque publique pour fournir des services bancaires aux diverses institutions publiques (ex. universités, ministères, etc.) du Québec et pour proposer des services (crédit, financement et dépôts) aux ménages et aux entreprises;</p>
	<p>b) réglera le secteur bancaire, notamment pour interdire la spéculation sur les devises et contrôler les frais bancaires imposés aux clients.</p>		<p>b) réglera le secteur bancaire public et privé, notamment en fonction d'objectifs d'une économie solidaire et écologique, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdire la spéculation, notamment sur les devises, et contrôler adéquatement les frais administratifs imposés aux clients, - plafonner les revenus et les primes pouvant être versés aux administrateurs et aux traders dans le système bancaire et financier.

2.12	Outils en matière d'énergie, de climat et de transports Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :	2.12	Outils en matière d'énergie, de climat et de transports Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :
	a) créera Énergie-Québec pour chapeauter tout le domaine de l'énergie;		a) créera Énergie-Québec pour chapeauter toute la production et la distribution d'énergie sur le territoire québécois ainsi que la recherche dans le domaine;
	b) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public et nationalisera le développement de l'énergie éolienne;		b) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public (participation majoritaire de l'État ou nationalisation complète au besoin) et nationalisera le développement de l'énergie éolienne au sein d'Éole-Québec;
	c) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population.		c) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population, notamment en limitant le recours à la sous-traitance.
2.13	Contrats publics Québec solidaire redonnera aux ministères le personnel et le savoir-faire suffisants pour mieux lutter contre la corruption, la surfacturation et la collusion dans les contrats publics.	2.13	Contrats publics Pour lutter contre la corruption et la collusion dans l'octroi des contrats publics, Québec solidaire redonnera aux ministères, notamment au ministère des Transports, le personnel nécessaire pour reconstruire l'expertise publique, afin de réduire fortement le recours à la sous-traitance dans la préparation des appels d'offres et pour assurer un meilleur suivi dans la réalisation des contrats publics.
2.14	Surveillance et contrôle de l'activité policière Pour éviter les abus policiers, Québec solidaire :	2.14	Surveillance et contrôle de l'activité policière Pour corriger l'actuelle perception d'impunité policière et favoriser l'imputabilité des forces policières pour toute forme d'abus commis par un ou des policiers, Québec solidaire :
	a) créera un organisme indépendant, impartial et transparent de surveillance et d'enquête sur la police;		a) créera un organisme indépendant, impartial et transparent de surveillance et d'enquête sur l'activité policière. Cet organisme permanent à caractère civil : <ul style="list-style-type: none"> - sera doté d'un mandat large et de réels pouvoirs d'enquête et de sanction, - pourra enquêter : <ul style="list-style-type: none"> - sur des actions policières pouvant mener à des poursuites criminelles, - sur des situations d'abus policier, de profilage politique, social ou ethnoracial et de répression abusive du droit à la liberté d'expression, - sera redevable à l'Assemblée nationale afin d'assurer son indépendance;

	<p>b) abrogera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'article 500.1 du <i>Code de la sécurité routière</i>, - tout règlement municipal limitant abusivement la liberté de réunion pacifique protégée par la loi (dont le règlement P-6 à Montréal). 		<p>b) abrogera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'article 500.1 du <i>Code de la sécurité routière</i>, - tout règlement municipal limitant abusivement la liberté de réunion pacifique protégée par la loi (dont le règlement P-6 à Montréal).
	<u>3. Une économie au service du bien commun</u>		<u>3. Une économie au service du bien commun</u>
	<p>Pour Québec solidaire, la croissance économique n'est pas un but en soi. L'économie doit être solidaire, démocratique et écologique. Elle doit favoriser le bien-être collectif, assurer le respect des droits et préserver une planète viable maintenant et pour les générations à venir.</p>		<p>Pour Québec solidaire, la croissance économique n'est pas un but en soi. L'économie doit être solidaire, démocratique et écologique. Elle doit favoriser le bien-être collectif, assurer le respect des droits et préserver une planète viable maintenant et pour les générations à venir.</p>
	Une économie selon nos valeurs		Une économie selon nos valeurs
3.1	<p>Énergie et climat Québec solidaire réduira les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2050 grâce à :</p>	3.1	<p>Énergie et climat Québec solidaire limitera tout recours supplémentaire à l'hydroélectricité et réduira les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 40 % par rapport à 1990 d'ici 2020 et de 95 % d'ici 2050. À cet effet, Québec solidaire :</p>
	<p>a) un plan pour abandonner l'énergie fossile d'ici 2030;</p>		<p>a) mettra en place une stratégie pour abandonner l'utilisation des diverses formes d'énergie fossile d'ici 2030;</p>
	<p>b) l'interdiction d'explorer ou de produire de l'énergie fossile ou nucléaire</p>		<p>b) interdira l'exploration et la production d'énergies fossiles (incluant les gaz de schiste) et d'énergie nucléaire sur le territoire québécois;</p>

	et l'opposition à tout transport de pétrole de schiste, de gaz de schiste ou de pétrole des sables bitumineux au Québec;		et afin d'assurer la sécurité humaine et environnementale du Québec, s'opposera à tout transport de pétrole ou de gaz non conventionnel (pétrole de schiste, gaz de schiste, pétrole en provenance des sables bitumineux) sur le territoire québécois, que ce soit par train, oléoduc, gazoduc, bateau ou transport routier;
	c) un programme d'efficacité énergétique incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.		c) lancera un vaste programme d'efficacité énergétique comprenant tant la rénovation des bâtiments existants que le resserrement des normes pour les nouvelles constructions et les procédés industriels.
	<i>(voir aussi 2.12)</i>		<i>(voir aussi 2.12)</i>
3.2	Transports Québec solidaire mettra en priorité l'accès au transport collectif par :	3.2	Transports Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif ainsi que l'entretien du réseau routier et des ponts, et à cet effet :
	a) un plan pour augmenter et électrifier le transport collectif et pour le rendre gratuit en 10 ans;		a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec, qui aura les objectifs prioritaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre, - augmenter le transport collectif dans les grands centres, - électrifier progressivement l'ensemble du réseau, - assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans;
	b) des solutions alternatives pour le transport des personnes en régions moins peuplées;		b) soutiendra des solutions alternatives, notamment des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques, afin de pallier l'absence de transport collectif là où la densité de la population est trop faible;
	c) un soutien au transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable.		c) encouragera le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers.
3.3	Souveraineté alimentaire Québec solidaire établira une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser :	3.3	Souveraineté alimentaire Québec solidaire mettra en place une politique de souveraineté alimentaire basée sur le développement viable des ressources, et à cet effet :
	a) l'accès, dans tous les quartiers, villages et		a) appuiera le développement de services de proximité en alimentation saine et de

	régions, à des aliments sains et produits localement;		circuits courts de distribution des produits agroalimentaires locaux;
	b) la promotion et l'étiquetage des produits locaux;		b) soutiendra la promotion et l'étiquetage des produits locaux, depuis la production jusqu'à la mise en marché;
	c) la mise en place d'une cote éthique et écologique pour informer les gens sur les produits alimentaires locaux et étrangers, y compris sur la présence d'OGM;		c) instaurera une cote éthique et écologique pour les produits agroalimentaires locaux et étrangers afin d'informer les gens de l'impact de leurs choix; cette cote sera identifiée sur chaque produit et attribuée aux modes de production et de transformation sur la base de critères sociaux et environnementaux. Cet étiquetage permettra d'identifier clairement les organismes génériquement modifiés (OGM);
	d) le commerce équitable.		d) favorisera, au plan international, des ententes bilatérales sur le commerce agroalimentaire équitable.
3.4	Terres agricoles, occupation du territoire et ruralité Pour garantir la protection du territoire agricole et son occupation dynamique, Québec solidaire :	3.4	Terres agricoles, occupation du territoire et ruralité Pour garantir la protection du territoire agricole et son occupation dynamique, Québec solidaire :
	a) reconnaîtra les fonctions économiques, sociales et écologiques de l'agriculture, et établira un nouveau contrat social entre la société québécoise, le monde agricole et le milieu rural;		a) légifèrera pour affirmer la multifonctionnalité de l'agriculture (économique, sociale et environnementale) et pour établir un nouveau contrat social entre la société québécoise, le monde agricole et le milieu rural;
	b) empêchera toute spéculation foncière sur les terres agricoles;		b) empêchera toute spéculation foncière sur les terres agricoles;
	c) élaborera une politique de la ruralité basée sur la collaboration des instances et le respect des écosystèmes;		c) élaborera une politique de la ruralité qui prévoit : <ul style="list-style-type: none"> - le partage des pouvoirs entre les MRC, les commissions conjointes d'aménagement du territoire et les comités de bassins versants afin que ces instances collaborent à l'occupation du territoire dans le respect des écosystèmes, - l'inclusion, dans les schémas d'aménagement du territoire des MRC, d'un plan directeur de l'eau et d'un contrat type de gestion de l'eau pour les bassins versants ainsi que la création d'écosystèmes dédiés aux modes de production qui demandent une approche écosystémique de gestion comme l'agriculture du terroir, la production d'espèces indigènes et l'agriculture biologique;

	d) favorisera la propriété des terres par des agriculteurs et agricultrices.		d) favorisera la propriété des terres par des agriculteurs et agricultrices.
3.5	Relève et innovation Pour soutenir la relève agricole, Québec solidaire :	3.5	Relève et innovation Pour soutenir la relève agricole (surtout féminine) et favoriser son émergence, Québec solidaire :
	a) encouragera les petites productions diversifiées et innovantes;		a) encouragera les petites productions diversifiées et innovantes, y compris en zone urbaine et péri-urbaine;
	b) soutiendra la mise en culture des petites terres;		b) soutiendra la mise en culture des petites terres;
	c) offrira à la relève : - un capital patient pour l'acquisition de terres,		c) offrira à la relève agricole : - un capital patient pour l'acquisition de terres agricoles et la reprise de fermes,
	- un meilleur soutien financier pour le démarrage d'entreprises agricoles,		- un meilleur soutien financier pour les diplômé-es en agriculture qui souhaitent démarrer leur entreprise agricole,
	- plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles à la subvention à l'établissement;		- plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles pour la subvention à l'établissement de la Financière agricole du Québec (FADQ) afin de réduire les investissements initiaux nécessaires;
	d) modifiera la loi pour favoriser le pluralisme syndical;		d) modifiera la loi afin de favoriser le pluralisme syndical dans le monde agricole;
	e) permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles;		e) permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles;
	f) assurera un partage équitable des quotas de production avec la relève agricole.		f) obligera la Régie des marchés agricoles et alimentaires à déterminer, pour les aliments dont la production est sous gestion de l'offre, des prix qui soient assujettis au partage équitable des quotas de production avec la relève agricole.
3.6	Développement régional Pour favoriser des activités économiques diversifiées dans toutes les régions, Québec solidaire :	3.6	Développement régional Pour favoriser l'activité économique des populations de toutes les régions et encourager la diversification de l'économie, Québec solidaire :
	a) augmentera le financement des instances régionales démocratiques vouées au		a) augmentera le financement des instances régionales de développement social et économique pourvu que la majorité de leurs membres soit élue par la totalité des

	développement social et économique;		collèges électoraux;
	b) soutiendra les entreprises locales qui transforment au Québec des ressources et des produits issus de ses régions;		b) soutiendra les entreprises locales qui font la deuxième et troisième transformation au Québec des ressources et des produits issus de ses régions;
	c) soutiendra les instances des Premières Nations vouées au développement économique et social;		c) soutiendra les instances des Premières Nations vouées au développement économique et social;
	d) soutiendra la relève locale;		d) mettra sur pied des programmes soutenant la relève par les acteurs locaux ou un collectif des travailleurs;
	e) aidera les entreprises socialement et écologiquement responsables, notamment les PME;		e) rendra l'aide gouvernementale conditionnelle au respect de critères de responsabilité sociale et environnementale serrés et appuiera notamment les PME qui répondent à ces critères;
	f) favorisera l'émergence d'entreprises autogérées et socialisées.		f) favorisera l'émergence d'entreprises autogérées et socialisées.
	Dans les régions rurales, Québec solidaire :		Dans les régions rurales, Québec solidaire mettra en place des politiques pour assurer le développement social et démographique, et notamment :
	g) maintiendra les services offerts et adoptera une politique pour augmenter la population hors des grands centres;		g) assurera le maintien des services offerts et se dotera d'une politique démographique visant l'accroissement de la population en dehors des grands centres;
	h) soutiendra les municipalités rurales dans leurs efforts de développement.		h) soutiendra les municipalités rurales dans leurs efforts de développement.
3.7	Ressources naturelles Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources, Québec solidaire :	3.7	Ressources naturelles Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources, Québec solidaire :
	a) nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques, dont le domaine de l'énergie;		a) nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques pour lesquelles le Québec dispose des connaissances techniques d'exploitation, particulièrement certaines matières premières et les ressources du domaine de l'énergie;
	b) établira un partenariat majoritaire avec l'exploitant des autres ressources;		b) établira avec l'exploitant des autres ressources un partenariat majoritaire comportant deux conditions : le transfert de la technologie et la formation de la main d'œuvre;
	c) mettra en place un système adéquat de		c) mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation

	redevances à répartir équitablement entre les régions et l'État;		industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État;
	d) assurera que la deuxième et la troisième transformation s'effectuent au Québec, d'abord dans les régions où les ressources sont extraites;		d) assurera, dans le cadre de la régionalisation de l'économie, que le traitement des minerais ou autres ressources (2 ^e transformation) et leur conversion en produits finis (3 ^e transformation) s'effectuent en bonne partie dans les régions où les ressources sont extraites, ou ailleurs au Québec, et mettra en place notamment des incitatifs fiscaux ou légaux pour y parvenir;
	e) éliminera la suprématie de la <i>Loi sur les mines</i> et accordera aux collectivités concernées un droit de veto sur les permis miniers;		e) éliminera la suprématie de la <i>Loi sur les mines</i> et accordera un droit de veto sur les permis miniers aux collectivités concernées;
	f) imposera une évaluation environnementale et une consultation publique avant d'accorder tout permis d'exploration ou d'exploitation;		f) soumettra à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une véritable consultation publique toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles, et ce, avant l'octroi de permis;
	g) mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt pour maintenir la biodiversité;		g) mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt de façon à maintenir la biodiversité;
	h) planifiera les coupes forestières pour qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt.		h) planifiera les coupes forestières de façon à ce qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt.
3.8	Relations économiques internationales Pour des relations économiques internationales équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement, Québec solidaire :	3.8	Relations économiques internationales Québec solidaire développera des relations économiques internationales qui seront équitables, solidaires et respectueuses de l'environnement, et, notamment :
	a) cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie; <i>*Accord de libre-échange nord-américain</i>		a) cherchera à remplacer les accords de libre-échange actuels (ex. l'ALÉNA*) par des alternatives progressistes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie; <i>*Accord de libre-échange nord-américain</i>
	b) s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces		b) s'opposera à la signature de toute nouvelle entente commerciale qui ne remplirait pas ces conditions, notamment une entente négociée secrètement comme l'AÉCG* avec l'Union

	conditions, dont l'AÉCG* avec l'Union européenne. *Accord économique et commercial global		européenne. *Accord économique et commercial global
3.9	Choix solidaires en économie Pour que l'économie favorise le bien-être collectif et le respect des droits, Québec solidaire :	3.9	Choix solidaires en économie Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non viable à long terme, tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous. À cet effet, Québec solidaire :
	a) encouragera les entreprises qui créent des emplois tant pour les femmes que pour les hommes, et qui respectent l'environnement et les valeurs sociales;		a) encouragera la création et la croissance d'industries et d'infrastructures sociales créatrices d'emplois également accessibles aux femmes et aux hommes dans les secteurs qui respectent l'environnement et les valeurs sociales, notamment les services communautaires, l'agriculture de proximité, le transport collectif et la construction écologique;
	b) éliminera graduellement les productions nocives, désuètes ou inutiles;		b) entamera la diminution, voire l'élimination, des productions nocives, désuètes ou inutiles (ex. gaz de schiste, uranium);
	c) entre autres, favorisera la conversion de l'industrie militaire.		c) entre autres, favorisera la conversion de l'industrie militaire.
	Protéger l'environnement		Protéger l'environnement
3.10	Biodiversité Québec solidaire protégera la biodiversité en portant les aires protégées à 20 % du territoire.	3.10	Biodiversité Québec solidaire renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet : a) imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines; b) fixera un objectif minimal de 20 % d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques.

3.11	Droit à l'eau Québec solidaire reconnaîtra le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.	3.11	Droit à l'eau Québec solidaire respectera le statut de l'eau comme bien commun, et à cet effet : a) adhérera à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement; b) donnera au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat.
3.12	Gestion écologique du territoire En accord avec sa politique de décentralisation, Québec solidaire planifiera l'aménagement du territoire région par région. Pour limiter notre empreinte écologique et protéger les terres agricoles, les forêts et les milieux humides, cet aménagement :	3.12	Gestion écologique du territoire En accord avec sa politique de décentralisation, Québec solidaire planifiera l'aménagement du territoire région par région. Pour limiter et si possible réduire notre empreinte écologique et pour protéger les terres agricoles, les forêts et les milieux humides, cet aménagement :
	a) favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis;		a) favorisera l'utilisation maximum et la densification des zones déjà construites, tout en préservant les milieux humides et les forêts en milieu urbain et dans les banlieues, de même que les terres agricoles;
	b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie et le verdissement des villes;		b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, établira des politiques d'aménagement urbain qui favorisent la qualité de vie (espaces verts, infrastructures sportives et culturelles), réduira les îlots de chaleur et développera des mesures de verdissement des villes;
	c) autorisera les nouveaux développements ou la revitalisation à condition que des transports efficaces et accessibles y soient offerts;		c) rendra tout nouveau développement résidentiel ou plan de revitalisation conditionnel à une offre diversifiée de moyens de transport efficaces et accessibles;
	d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains;		d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains de manière à en limiter l'étalement;
	e) favorisera l'agriculture urbaine et de proximité.		e) fera la promotion de l'agriculture urbaine et de proximité, et en soutiendra la consolidation dans une vision solidaire et intégrée à la planification urbaine;
			f) favorisera à travers les grandes orientations du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), différentes pratiques urbanistiques allant en ce sens.

Index

N. B. Les références suivies d'un (D) renvoient uniquement à la version détaillée de la plateforme.

Les références surlignées en gris renvoient à des engagements (1.11 et 3.8) qui reprennent le contenu d'un autre engagement (3.2 et 2.3)

Accès à l'information	2.9	Budget participatif	2.7 a
AÉCG (Accord économique et commercial global)	2.3 b ou 3.8 b	Caisse de dépôt et placement (CDPQ)	2.10 a-b-f
Agricoles (terres)	3.4 , 3.5 c-e, 3.12	Cégeps	1.7, 2.8
Agricoles (travailleurs étrangers)	1.23 f	Centres de la petite enfance (CPE)	1.2
Agriculteurs et agricultrices.	3.4d, 3.5	Charte de la langue française	2.5
Agriculture	3.4, 3.5 , 3.12 e	Climat	1.11 , 2.12, 3.1, 3.2
Agriculture urbaine et de proximité	3.12 e	Commerce équitable	3.3 d
Agroalimentaire	3.3	Communautaires (groupes, milieux, organismes)	1.5 c-d, 1.20 a-b (D), 1.21, 1.22 d, 1.23 f, 1.24 , 3.9 a
Aide financière aux études	1.3 d, 1.4d , 1.5 e, 1.18 d	Communautés culturelles	1.8 a, 1.22, 2.1 a, 2.6 b (D)
Aide sociale	1.3 d, 1.18	Conditions de vie	1.9, 2.7, 3.12 b
ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain)	2.3 b ou 3.8 b	Congés	1.15
Alimentation	1.4 b, 3.3 a	Constitution	2.1 c
Allocations familiales	1.3 a, 1.18 b (D)	Contrats publics	2.13
Alphabétisation	1.5 d-e	Coopératives	1.9 e (D), 1.19 a, 2.10
Aménagement du territoire	2.2 b, 2.7 c, 3.4, 3.10, 3.12	Culture	1.6 (intro D), 1.25, 1.26 , 2.2 (intro D), 2.3 a (D), 2.5, 2.9 , 3.12 b
Armée	2.4	Culturelles (communautés)	1.8 a, 1.22, 2.1 a, 2.6 b (D)
Art (alternatif, émergent, artistes, etc.)	1.25	Décentralisation	2.7 , 3.12
Assemblée constituante	2.1	Décrochage scolaire	1.5
Assurance parentale	1.3 c	Délocalisation d'entreprise	2.10 d-f
Assurance-médicaments	1.10 a	Démocratie	1.5 a, 1.6 (intro D), 1.25 (intro D), 2.1, 2.3 b, 2.6, 2.7 , 2.8, 2.9 (intro), 3.6 a, 3.8 a
Autochtones	1.8 a, 1.20, 1.21, 2.2, 3.6 c	Démocratie participative	2.1 b, 2.7 a
Banlieues	3.12 a	Démographie	3.6 g
Banque	2.11	Développement	2.2 b, 2.3 d, 2.7, 2.10 b, 3.3, 3.6 , 3.9
Biodiversité	3.7 g, 3.10		
Briseurs de grève	1.14 b		

Domestiques (travailleuses)	1.23 g	Environnement	1.11, 2.3, 2.7 (D), 2.10 b, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3 (D), 3.4 a-c, 3.6 e, 3.7 f-g, 3.8, 3.9 a, 3.10, 3.11, 3.12
Données ouvertes	2.9 b	Éolienne (énergie)	2.12 b
Droits	1.9 (D), 1.13 a (D), 1.14, 1.16 d-e-f, 1.20 a, 1.21, 1.22 d (D), 1.23, 2.1 b, 2.2, 2.3, 2.5 d, 2.14 a (D), 3.8 a , 3.9, 3.11	Équité	1.10, 1.13, 1.17 (D), 1.25 a, 2.3, 2.6 a, 3.3 d, 3.5 f, 3.7 c, 3.8
Droits (organismes de défense)	1.24 (D)	Équité salariale	1.1.3 b
Droits humains	2.3, 2.4	Étalement urbain	3.12 d
Droits syndicaux	1.14	Étiquetage (en alimentation)	3.3 b
Eau	3.4 c (D), 3.7 c (D), 3.11	Évitement fiscal, évasion fiscale	1.1 e
École, école publique	1.4, 1.5, 1.6, 1.25 c, 1.26 c, 2.4 c, 2.5 c	Familles	1.2, 1.3, 1.5 c, 1.15 e
Écoles passerelles	2.5 c	Femmes	1.3, 1.9 d, 1.13 b-c, 1.17 a, 1.21, 1.22 c, 2.1 a, 2.6 b, 3.9 a
Écoles privées	1.6 a	Fermeture d'entreprise	2.10 d-f
Économie	1.1, 2.10, 2.11, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9	Fiscalité	1.1
Économie sociale	2.10 c, 3.9 a (D)	Fiscalité municipale	1.1 g
Écosystèmes	3.4 c, 3.7 g	Fonction publique	2.13
Éducation	1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.20 a (D), 1.22 c, 1.25 c, 1.26 c, 2.4 c, 2.5 c, 2.8	Forêt	3.7 g-h, 3.10, 3.12
Éducation aux adultes	1.5 e	Frais de scolarité	1.4 a
Efficacité énergétique	3.1 c	Français	1.22 c, 2.5
Égalité en emploi	1.13, 1.22 a (D)	Garderies à but lucratif	1.2 e
Égalité entre les femmes et des hommes	1.13 b-c, 2.1 a, 2.3 d, 2.4, 2.6 b, 2.8 a (D), 3.9 a	Gaz à effet de serre (GES)	3.1, 3.2 ou 1.11
Élections	2.6 a, 2.7 a	Gestion des cégeps et universités	2.8
Électrification des transports	1.11 a ou 3.2 a	Gratuité (transports collectifs)	1.11 a ou 3.2 a
Emploi (accès à l')	1.22 a	Gratuité scolaire	1.4 a
Emploi pour les femmes	1.1 d (D), 1.13 c, 3.9 a	Heures supplémentaires	1.16 e
Employeurs	1.14, 1.16 e, 1.17 b, 1.23	Hydroélectricité	3.1
Empreinte écologique	3.12	Immigration	1.22
Énergie	1.11, 2.12, 3.1, 3.2 a, 3.7 a	Impérialisme	2.4
Enquête sur la police	2.14	Indépendance	2.1, 2.11
Entreprise	1.1, 1.22 a, 2.5 b, 2.10, 2.12 b, 3.3 c, 3.6, 3.9	Industrie militaire	2.4 b ou 3.9 c
		Inégalités sociales et économiques	1.5
		Infrastructures	1.6 b, 2.7 c, 2.9 b (D), 3.2 (D), 3.9 a (D), 3.12 b

Information	2.9	Paix	2.3 d, 2.4
International	1.25 b, 2.3, 2.4 , 3.3 d, 3.8	Paliers d'imposition	1.1 a-b
Internet	1.26, 2.9	Parité	2.1 a, 2.6 b, 2.8 a (D)
Intimidation (milieu scolaire)	1.5 c	Participation citoyenne	2.1 b, 2.6 b, 2.7 a
Investissement Québec	2.10 c	Pauvreté	(voir Lutte à la pauvreté)
Itinérance	1.20	Pays	2.1, 2.11
Judiciarisation (itinérance)	1.20 b	Pensions alimentaires pour enfants	1.3 d, 1.18 b
Langue	1.23 d, 2.2 c, 2.5	Permis de travail temporaire	1.23
Libre-échange	2.3 b-c ou 3.8	Persévérance scolaire	1.5
Licence libre	1.26 a	Personnes âgées	1.9 b, 1.17
Lock-out	1.4 c	Petite enfance (Services à la)	1.2
Logement	1.19	Pharma-Québec	1.10 b
Logiciels libres	2.9 b, 1.26 c	PME (petites et moyennes entreprises)	2.10 c, 3.6 e
Loisir	1.24, 1.25 d	Police	2.14
Lutte à la pauvreté	1.3, 1.4 b, 1.17, 1.18, 1.19, 1.20, 1.21, 1.24 , 2.3 d	Politique étrangère	2.3, 2.4, 3.8
Maintien à domicile	1.9 b	Pollution	(voir Environnement)
Médecins	1.9 c	Première ligne (santé et services sociaux)	1.9
Médicaments (prix, production)	1.10	Premières Nations (voir : Autochtones)	1.8 a, 1.20, 1.21, 2.2 , 3.6 c
Milieus humides	3.12	Prêts et bourses	1.3 d, 1.4d , 1.5 e, 1.18 d
Mines	3.7	Privatisation (système de santé)	1.9 e
Mises à pied	2.10 e-f	Proches aidants	1.9 b
Mode de scrutin	2.6 a	Produits locaux	3.3
Mondialisation	2.3, 3.8	Proportionnelle (représentation, mode de scrutin)	2.6 a
Municipalités	1.1 g, 1.22 a (D), 2.7 , 3.6 h	Propriété collective ou individuelle (Logement)	1.19 b
MRC (municipalité régionale de comté)	2.7 a, 3.4 c (D)	Publicité	2.4 c
Nationalisation	2.10 e, 2.12 b, 3.7 a	Quotas de production	3.5 h
Normes du travail	1.15, 1.16	Recherche	1.7, 1.10 b (D), 1.26 a, 2.12 a (D)
Nucléaire	3.1 b, 3.9 b	Redevances sur les ressources naturelles	3.7 c
Numérique	1.26, 2.9	Référendum	2.1 c
Organismes génériquement modifiés (OGM)	3.3 c	Réforme électorale	2.6

Régie du logement	1.19 c-d	Spéculation immobilière	1.19 e, 2.11 b, 3.4 b
Régime des rentes du Québec	1.17	Statut politique	2.1, 2.2
Régions	1.2 a, 1.5 e (D), 1.8, 1.11 b, 1.19 b, 1.22 d, 1.25 a-d, 2.6 a, 2.7, 3.2 b, 3.3 a, 3.6, 3.7 c-d, 3.10 b (D) 3.12	Supplément au revenu	1.18
Relations internationales	2.3, 2.4, 3.8	Syndicalisme	1.4, 3.5 d
Relève (agriculture, PME, etc.)	3.5, 3.6 d	Système de santé public	1.9
République	2.1	Taxe santé	1.9 e
Ressources naturelles	2.2 b, 2.7 c, 3.1, 3.3, 3.6 b, 3.7	Temps supplémentaire	1.16 e
Retour aux études	1.5 e	Terres agricoles	3.4, 3.5 c-e, 3.12
Retraite	1.17, 2.10 f (D)	Territoire	2.2 b, 2.7 c, 3.4, 3.10, 3.12
Revenu minimum garanti	1.4d, 1.18	Transformation des ressources (2e et 3e)	3.6 b, 3.7 d
Ruralité	1.19 b, 3.4 , 3.6 g-h	Transports	1.1.1, 2.12 c, 2.13, 3.2 , 3.9 a (D), 3.12 c
Sables bitumineux (pétrole des)	3.1 b	Travail	1.7 b, 1.12, 1.13, 1.14, 1.15, 1.16 , 1.17, 1.22 a-b, 1.23, 2.5 a-b
Sage-femme	1.9 d	Travail autonome	1.17 a
Salaire minimum	1.12	Travail invisible	1.17 a
Santé	1.6 b, 1.9, 1.10 , 1.20 a (D), 1.22 e	Travail précaire	1.13 a (D), 1.16
Schiste (gaz ou pétrole de)	3.1 b, 3.9 b	Travailleurs étrangers temporaires	1.23
Sécurité publique	2.14	Université	1.4 a, 1.7, 1.8, 2.8 , 2.11 a (D)
Services de garde	1.2	Université du Québec	1.8 b
Services sociaux	1.9	Uranium	3.1 b, 3.9 b
Solidarité internationale	2.3	Urgence (Santé)	1.9
Soutien à domicile	1.9 b	Vacances	1.15 a
Souveraineté	2.1, 2.2, 2.11	Valeurs sociales et environnementales	1.1 d (D) 2.10 b, 3.9 a
Souveraineté alimentaire	3.3	Villes	1.20, 2.7, 3.12
		Violence (lutte à la)	1.5 c, 1.21, 2.4
		Vote	2.6 a